

Direction Générale des Services  
GB/TM/KB

## DECISION MUNICIPALE N° 2023130

### Fixation de tarifs

### Séjour du Club Ados à New-York

#### Le Maire de la Commune du Lavandou,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** la délibération en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité et notamment de « fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal »,

**Considérant** qu'il convient de fixer le montant de la participation financière demandée aux familles dans le cadre du séjour à New-York organisé au profit des adolescents du Club Ados du 24 au 29 avril 2024,

#### DECIDE

**Article 1 :** Le coût par enfant du séjour à New-York organisé du 24 au 29 avril 2024 au profit des adolescents du Club Ados est de 2150 € pour la commune.

**Article 2 :** La participation financière demandée aux familles sera fonction du quotient familial selon la grille tarifaire arrêtée par décision municipale n° 2023113 du 6 juillet 2023 :

GRILLE TARIFAIRE CLUB ADOS				
<i>(Modulée par tranches du quotient familial)</i>				
QF	Inférieur à 499,99 €	Entre 500 € et 1299,99 €	Entre 1300 € et 1799,99 €	Au-delà de 1800 €
Pourcentage par rapport au tarif du séjour	20%	34%	40%	45%
Participation des familles par enfant	430 €	731 €	860 €	967,50 €

083/05/2023/22-01/2023

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2023

Publication : 01/09/2023

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 22 août 2023

Le Maire  
Gil Bernardi

